

L'ECHO



de Hauteville



N° 43
Décembre 2007



Les autorités communales et la rédaction de l'Echo
vous souhaitent un Joyeux Noël 
et vous présentent leurs meilleurs vœux 
de paix, de santé et de bonheur pour 2008



Photo des élèves de la classe 6P à Hauteville prise en octobre 2007.

Au premier rang, accroupis, de gauche à droite:

Julie Python (C), Victoria Buchs (C), Rudolf Brodbek (V)
Jason Reisch (H), Alexandre Brodbek

Au deuxième rang, de gauche à droite:

Elodie Quartenoud (V), Océane Schneider (C), Sonia Florez (H)
Lionel Prin (C), Naëli Bapst (C), Kinji Bongard (V)
Jeanne Drompt (V), Johanna Pralong (H), Kevin Kolly (H)

Au troisième rang, de gauche à droite:

Julien Sudan (Instituteur), Loane Beaud (H), Lise Filiberti (V)
Romina Ruppen (H)

ASSOCIATION LIRE ET ECRIRE



Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées.

Des cours intensifs sont réservés aux personnes :

- qui parlent déjà le français
- qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- qui ne connaissent pas ou peu l'alphabet

D'autres cours s'adressent aux personnes :

- qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent
- qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

Où ?	Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac
Quand ?	Cours en journée ou en soirée
Prix ?	Participation de Fr. 50.-/mois (ou arrangement) Les frais de cours peuvent être pris en charge par l'assurance chômage

Nouveau! «Lire la Suisse»
Cours d'intégration et approche de base aux demandes de naturalisation

Durée et coût 10 séances de 2 heures / Fr. 220.-

Inscription tout au long de l'année par téléphone au **026 422 32 62**

ASSOCIATION LIRE ET ECRIRE

Case postale 915
1701 Fribourg



Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch – Internet: www.lire-et-ecrire.ch

Un bus scolaire flambant neuf

Le lundi 3 décembre, les élèves du cercle scolaire Corbières – Hauteville – Villarvolard ont eu la surprise et la joie de découvrir un nouveau bus scolaire flambant neuf. Arborant fièrement une couleur jaune pétante, il possède tous les équipements propres à assurer une sécurité optimum pour les enfants, notamment des ceintures à trois points d'attache et une porte automatique. Revers de la médaille: un poids un peu plus lourd et donc un nombre de places plus restreint, 22 au lieu de 26 dans l'ancien bus.

Rappelons peut-être que le cercle scolaire Corbières – Hauteville – Villarvolard fut mis en place en automne 1967 déjà et qu'il fut l'un des tout premiers cercles scolaires du canton. Depuis cette date-là, le transport des élèves entre les trois bâtiments scolaires est assuré par un bus sous la responsabilité des communes.



Actuellement, deux dames, **Elisabeth Schouwey et Nathalie Ecoffey** (de gauche à droite sur la photo), assurent alternativement la conduite du bus. C'est un travail qui exige de la disponibilité, de la ponctualité, de la patience et de l'autorité pour faire régner l'ordre dans le bus, et surtout une vigilance de tous les instants pour assurer la sécurité des enfants. Nous tenons ici à exprimer à nos deux chauffeuses, qui remplissent cette difficile mission à notre entière satisfaction, toute notre reconnaissance et nos remerciements.

Nouvelle mensuration parcellaire...

La commune de Hauteville possède des plans et des cadastres très anciens, établis sous forme de 34 plans carton, entre 1855 et 1889. Ces plans sont vétustes et ne servent qu'à titre provisoire à la tenue du registre foncier. Conformément aux exigences du Code Civil Suisse et sous le contrôle du Service du cadastre et de la géomatique du canton de Fribourg, la commune de Hauteville a confié au bureau de géomètre Pochon & Choffet l'exécution d'une nouvelle mensuration parcellaire.

Tous les propriétaires de la commune ont été convoqués à une assemblée d'information qui s'est tenue le 8 septembre 2004 au restaurant du Lion d'Or. Ils ont notamment été invités à profiter de cette nouvelle mensuration pour effectuer à moindre coût des corrections ou rectifications de limites.

Les travaux, qui représentent un investissement total de plus d'un million, heureusement largement subventionné par Confédération, avancent bien et devraient en principe se terminer dans le courant de l'année 2008. La nouvelle mensuration fera alors l'objet d'une mise à l'enquête.

... et attribution de noms de rues



Dans le cadre de ces travaux, la commune avait également l'obligation de revoir la nomenclature des lieux-dits et d'attribuer à chaque bâtiment une adresse officielle. Cette démarche, qui obéit à des règles bien précises, a pour but de permettre une localisation rapide d'un bâtiment, notamment pour les services de secours, les pompiers, la police, mais aussi pour la distribution du courrier et la navigation des véhicules. Tous les propriétaires et locataires ont reçu dans le courant de l'été leur nouvelle adresse avec la recommandation d'annoncer le changement à tous leurs correspondants. Des panneaux indiquant les noms de rue permettent en outre aux personnes non familières du lieu de trouver plus facilement une adresse.

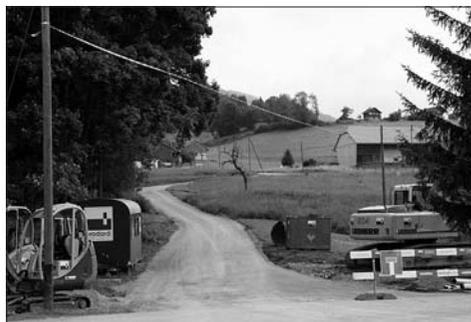
Une nouvelle route au Ruz et un arrêt de bus tout neuf

La route communale au Ruz, qui depuis la Vieille-Scie débouchait sur la route cantonale, en face du restaurant du Lion d'Or, était en mauvais état. De plus, la sortie n'offrait pas une visibilité optimum. C'était l'occasion de chercher une meilleure solution. Grâce à la bonne entente avec le propriétaire voisin qui a mis à disposition le terrain nécessaire, il a été possible de déplacer la route en bordure du ruisseau du Ruz. Cette

variante, d'un coût égal à la simple réfection de la route existante, offre l'avantage d'une bien meilleure visibilité à l'automobiliste qui débouche sur la route cantonale. Cet investissement a bénéficié de 48% de subvention AF.



La commune a profité de cet aménagement routier pour mettre en place un arrêt de bus pour les usagers qui vont en direction de Fribourg. Réalisé, comme celui situé de l'autre côté de la route, en rondins de bois par le Groupe E sous la direction de notre conseiller communal Gabriel Kolly, il a permis d'intégrer des équipements électriques, de supprimer un poteau et son coffret et ainsi d'améliorer encore l'esthétique des lieux.



Sapins de Noël

Comme chaque année, la Commune offre à ceux qui le désirent un sapin de Noël. La remise des sapins aura lieu **à la déchetterie le samedi 15 décembre de 10h30 à 11h30.**

Les sapins sont remis gratuitement. Mais une petite collecte sera faite en faveur des enfants de l'école primaire. Ce sera un petit don pour leur course d'école.

Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du 20 décembre au 7 janvier.

La Berra, une station de ski familiale à nos portes

L'arrivée particulièrement précoce de l'hiver a permis la station de ski de la Berra d'offrir d'excellentes conditions d'enneigement le week-end des 17 et 18 novembre. Espérons que cette première neige soit annonciatrice d'un bel hiver. Les responsables de notre accueillante station mettront tout en œuvre pour vous offrir les meilleures conditions possibles.

En tant qu'actionnaire de la société des remontées mécaniques La Berra, la commune de Hauteville a la possibilité de vous offrir des **bons de réduction d'une valeur de Fr. 3.-** sur votre abonnement de ski journalier. Si vous souhaitez profiter de cette offre, à raison de un bon par personne, venez rapidement à l'administration communale, ils sont à votre disposition, mais en nombre limité.

Nouveau container au cimetière

Au cours du mois de juin de cette année, la commune a mis en place au cimetière un nouveau container de 5 m³, appelé MOLOK. Basé sur le principe du stockage souterrain des déchets, il offre l'avantage de maintenir une basse température et d'éviter ainsi odeurs et nuisances. Précisons encore que ce container est bien sûr réservé aux seuls déchets du cimetière.

Nouvel employé communal

Depuis le 1^{er} avril 2007, c'est Yannick Ecoffey qui assume la fonction d'employé communal. Nous remercions sincèrement Antoine Brodard qui a assuré cette activité pendant plusieurs années à notre entière satisfaction. Dès 2008, Yannick Ecoffey s'occupera également de l'entretien du cimetière. Notre reconnaissance va à Xavier Kolly qui a exercé cette tâche durant ces deux dernières années.

Sylvie Kolly met un terme à son mandat de conseillère communale

Sylvie Kolly est entrée au Conseil communal en été 2003. Elle y assume pendant un peu plus de quatre ans la responsabilité du dicastère des affaires sociales, de la santé et des écoles. Consciencieuse, généreuse et disponible, Sylvie Kolly a mis son expérience, ses compétences et son sens du contact au service de la collectivité. Dans un dicastère difficile, particulièrement au niveau des affaires sociales, où il faut faire preuve de beaucoup de tact pour tendre la main aux personnes en difficultés, elle a été unanimement appréciée, comme en témoigne sa brillante réélection au printemps 2006. La reprise d'une activité professionnelle et la volonté de garder du temps à consacrer à sa famille, l'ont amenée à prendre la difficile décision de quitter l'exécutif communal.



Nous lui exprimons ici toute notre estime et notre reconnaissance pour l'excellent travail accompli durant ce mandat. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille, un avenir plein de joie, de santé et de bonheur. Un hommage lui sera rendu à l'assemblée communale.

Jürg Berchtold entre au Conseil communal



C'est **Jürg Berchtold**, 47 ans, père de 2 enfants, ingénieur de sécurité, qui a rejoint le Conseil communal, suite à la démission, à fin septembre, de Sylvie Kolly. En effet, une seule liste a été déposée dans les délais impartis. Jürg Berchtold est donc élu tacitement. Originaire du canton de Berne, Jürg Berchtold connaît cependant bien notre village, puisqu'il y a habité de 1996 à 2003 avant d'y revenir il y a une année environ. Il reprend le dicastère laissé vacant par Sylvie Kolly, à savoir les affaires sociales, la santé et les écoles. Il devient également membre de la

commission scolaire. Nous le remercions pour sa disponibilité et lui souhaitons plein de satisfactions dans sa nouvelle fonction.

Jürg Berchtold est atteignable au 026 915 04 26, au 079 234 91 43 ou par e-mail à l'adresse berchtoldj@hauteville.ch.

Il n'y a pas d'autres changements à relever dans la répartition des dicastères. Au besoin, le détail de ces dicastères, les noms des conseillers responsables et leurs coordonnées sont disponibles sur le site internet www.hauteville.ch.

Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville
sont convoqués en assemblée ordinaire le

lundi 17 décembre 2007, à 20 h 00, à la salle paroissiale

TRACTANDA

1. Approbation du PV de l'assemblée du 27 avril 2007
2. Fixation du taux des centimes additionnels sur les successions et les donations à 70% de l'impôt cantonal
3. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux
4. Approbation des nouveaux statuts de:
 - 4.1. l'Association Régionale de la Gruyère (ARG)
 - 4.2. l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)
 - 4.3. l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation (CO de la Gruyère)
5. Approbation des statuts de la nouvelle corporation du triage forestier de La Berra
6. Budget 2008
 - 6.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 6.2. Budget des investissements
 - a) Panneau d'affichage
 - b) Nouveau logiciel informatique
 - c) Réfection et goudronnage du chemin des Méley (E. Gaillard)
 - d) Honoraires PGEE
 - e) Travaux d'endiguements
 - f) Etude VALTRALOC (Valorisation de traversée de localité)
 - g) Rénovation du toit du chalet des Communs d'Impart
 - 6.3. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements
7. Informations et divers

Les divers documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée ne seront pas lus. Ils peuvent être consultés au Bureau communal, dès le 5 décembre 2007, pendant les heures d'ouverture. Les statuts des points 4 et 5 peuvent également être consultés sur le site internet www.hauteville.ch sous la rubrique «Actualités».

Le Conseil communal

RÉSULTATS DU BUDGET 2008BUDGET DE FONCTIONNEMENT

0. Administration	★ 508'350.-	★ 270'500.-
1. Ordre public	★ 55'350.-	★ 52'000.-
2. Enseignement et formation	★ 461'450.-	★ 66'950.-
3. Culte, culture et loisirs	★ 34'100.-	★ -.-
4. Santé	★ 119'700.-	★ 2'500.-
5. Affaires sociales	★ 243'420.-	★ 8'000.-
6. Routes et chemins	★ 87'692.-	★ -.-
7. Eau, environnement et aménagement	★ 223'120.-	★ 148'600.-
8. Agriculture, forêts, tourisme	★ 141'550.-	★ 95'600.-
9. Finances, impôts et immeubles	★ 159'942.-	★ 1'392'092.-
Totaux	2'034'674.-	2'036'242.-
Résultat du budget de fonctionnement	B 1'568.-	

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

0. Administration	★ 65'000.-	★ -.-
1. Ordre public	★ -.-	★ -.-
2. Enseignement et formation	★ -.-	★ -.-
3. Culte, culture, loisirs, télé réseau	★ -.-	★ -.-
4. Santé	★ -.-	★ -.-
5. Affaires sociales	★ -.-	★ -.-
6. Routes et chemins	★ 100'000.-	★ 31'500.-
7. Eau, environnement et aménagement	★ 78'000.-	★ 36'000.-
8. Agriculture, forêts, tourisme	★ -.-	★ -.-
9. Finances, impôts et immeubles	★ 35'000.-	★ -.-
Totaux	278'000.-	67'500.-
Résultat du budget des investissements		D 210'500.-

BUDGET 2008	
Charges	Produits
★ 508'350.-	★ 270'500.-
★ 55'350.-	★ 52'000.-
★ 461'450.-	★ 66'950.-
★ 34'100.-	★ -.-
★ 119'700.-	★ 2'500.-
★ 243'420.-	★ 8'000.-
★ 87'692.-	★ -.-
★ 223'120.-	★ 148'600.-
★ 141'550.-	★ 95'600.-
★ 159'942.-	★ 1'392'092.-
2'034'674.-	2'036'242.-
B 1'568.-	
★ 65'000.-	★ -.-
★ -.-	★ -.-
★ -.-	★ -.-
★ -.-	★ -.-
★ -.-	★ -.-
★ -.-	★ -.-
★ 100'000.-	★ 31'500.-
★ 78'000.-	★ 36'000.-
★ -.-	★ -.-
★ 35'000.-	★ -.-
278'000.-	67'500.-
	D 210'500.-

Information sur la qualité de l'eau potable du réseau

Selon l'art. 275d de l'ODAI en vigueur depuis le 1^{er} mai 2002, tout distributeur d'eau potable doit, au moins une fois par année, informer de manière exhaustive les consommateurs sur la qualité de l'eau distribuée.

L'eau du réseau est analysée périodiquement par le laboratoire cantonal à Fribourg suite aux prélèvements effectués à la station de pompage, avant et après UV, et chez un abonné. Sur la base des rapports d'analyse des 16 mai et 11 octobre 2007 du laboratoire cantonal, nous vous informons des résultats ci-dessous:

Qualité microbiologique et chimique

Sur la base des prélèvements effectués les 8 mai et 8 octobre 2007, tous les échantillons analysés correspondaient aux normes.

Dureté totale de l'eau

La dureté totale de l'eau varie entre **16 et 28 degrés français**, ce qui donne une eau **moyennement douce à assez dure**, selon l'échelle généralement considérée:

Dureté totale en mmol/l	Appréciation	Dureté totale en °F	Dosage de poudre à lessive
0 – 0.7	très douce	0 – 7	- - -
0.7 – 1.5	douce	7 – 15	- -
1.5 – 2.5	moyennement douce	15 – 25	-
2.5 – 3.2	assez dure	25 – 32	+
3.2 – 4.2	dure	32 – 42	++
au-dessus de 4.2	très dure	au-dessus de 42	+++

La dureté totale de l'eau varie en fonction de la quantité d'eau fournie par la source de la Tsabier, dont l'eau est plus douce que celle provenant de la source du Tavalet.

Teneur en nitrate

La teneur en nitrate varie **entre 2 et 8 mg/l**. (tolérance 40 mg/l)

Provenance de l'eau

L'eau provient du **puits du Tavalet** et de la **source de la Tsabier**.

Traitement

L'eau est désinfectée **par UV (ultra violet)** uniquement. Elle ne subit aucune adjonction et n'est pas filtrée.

Sources privées

Les personnes possédant des sources privées ont l'obligation de faire contrôler leur eau au minimum tous les cinq ans dès le moment où ces dernières approvisionnent en eau d'autres habitants (cf. loi cantonale sur l'eau potable, art. 2 et son règl. d'exécution, art. 11, alinéa 3).

Renseignements supplémentaires

Pour tout renseignement supplémentaire désiré, vous pouvez joindre Pascal Morel, resp. communal, au 079.660.64.06 ou par e-mail: p.morel@hauteville.ch

Service de déclaration d'impôt

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt? Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction?



Remplir la déclaration d'impôt pour les plus de 60 ans du canton n'est plus une corvée!

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Où? Tout près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne, chemin de la Redoute 9

Frais? Fr. 50.– ou Fr. 30.– pour les bénéficiaires de prestations complémentaires

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Susanne Reidy

Lu, Ma et Ve – Heures d'ouverture: 8 h30-11 h30 / 13 h30-16 h30

Tél. 026 347 12 40 ou susanne.reidy@fr.pro-senectute.ch

Nouveau commandant du feu dès 2008

Comme déjà annoncé, les communes de Cobières, Hauteville et Villarvolard ont fusionné leurs corps des sapeurs-pompiers début 2007. C'est Joseph Bartolucci de Hauteville qui en assure le commandement durant cette année. Pour des raisons professionnelles et de disponibilité, il a demandé à être relevé de ses fonctions à fin 2007. Nous le remercions très sincèrement pour son engagement et son dévouement.

Dès 2008, c'est **Gabriel Kolly de Corbières** qui le remplacera. Nous lui sommes reconnaissants d'accepter de reprendre cette fonction lourde de responsabilités, mais qui, en compensation, lui apportera certainement plein de satisfactions et surtout une riche expérience.

Quantités de déchets collectés en 2006

Voici à titre d'information les quantités de déchets collectés en 2006 à la déchetterie communale:

– ordures ménagères	46 t.	– batteries	1 palox
– objets encombrants	13 t.	– huiles usées	2 fûts
– déchets compost.	15 m ³	– PET	38 sacs
– papier	32 t.	– peinture	230 kg
– verre	68 m ³	– app. électriques	1030 kg
– métaux	10 t	– néons	1 fût
– fer blanc / aluminium	1,35 t.	– pneus	90 pces

Règles d'entretien pour propriétaires d'immeubles

En cas de fortes précipitations, les sapeurs-pompiers sont souvent appelés pour pomper de l'eau suite à une inondation due à un refoulement ou à des conduites bouchées. De tels ennuis peuvent être facilement évités par les propriétaires s'ils procèdent à un entretien régulier. D'ailleurs, l'art. 58 du CO (Code des obligations) spécifie que:

«Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.»

A quels points devez-vous être attentifs?

- Le drainage qui récolte les eaux de pluie et les eaux souterraines au pied des fondations de votre maison devrait être purgé une fois par an. Pour cela, introduire de l'eau sous pression pendant 20 minutes par les pipes de rinçage situées le long des façades.
- Des grilles sont généralement posées en bordure ou au centre des places pavées ou goudronnées de votre habitation, de même qu'à l'entrée du garage ou d'autres locaux situés au niveau du sol. Ces grilles ou drains font aussi office de dépotoirs. Pour que l'eau s'écoule correctement, il est nécessaire de les vider régulièrement.
- Les chéneaux du toit et leurs crapaudines doivent être débarrassés des feuilles et autres dépôts deux à trois fois par an, mais surtout pendant l'automne.
- Les gouttières et tuyaux de descente doivent être vérifiés pour repérer les joints lâches, pour rattacher les éléments qui ne seraient plus fixés à la maison et pour s'assurer que l'eau s'écoule loin des fondations.
- Les raccords, de même que les joints de dilatation, sont souvent exécutés en silicone. Il y a lieu de les contrôler et de les faire réparer dès qu'ils n'adhèrent plus correctement.
- Les portes extérieures ont peut-être travaillé. Assurez-vous qu'elles sont toujours bien étanches, et au besoin changez le calfeutrage et le coupe-froid. Cela vaut aussi pour les fenêtres, les sauts-de-loup et autres sorties d'abri.
- Les conduites d'eau extérieures doivent être vidangées pour l'hiver afin d'éviter le gel.

Si les pompiers doivent intervenir suite à une non observation de ces règles d'entretien, le Conseil communal se réserve de facturer les frais qui en découlent.

En cas d'intempéries, et pour ne pas encombrer le Centre d'engagement et d'alarme de la Police cantonale (CEA) par de trop nombreux appels 118, nous recommandons aux personnes qui demandent l'intervention des sapeurs-pompiers de ne pas rappeler le 118 à plusieurs reprises, une fois que leur message a été enregistré. Selon l'importance de l'événement, cela peut naturellement prendre un certain temps jusqu'à ce que les pompiers soient chez vous, mais nous vous prions de faire preuve de patience.

Ligues de santé du canton de Fribourg

Les associations réunies au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg vous assurent les prestations suivantes :



• Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseils et accompagnement des personnes touchées par le cancer et de leurs proches pour leur permettre de mieux faire face aux conséquences de la maladie.
- Informations relatives à la prévention du cancer.
- Programme cantonal de dépistage systématique du cancer du sein destiné aux femmes fribourgeoises de 50 à 70 ans
- Registre des tumeurs



• Association fribourgeoise du diabète

- Enseignement en diabétologie et en diabétique individuel ou en groupe, cours et groupes d'échange, qui permettent aux personnes diabétiques de mieux surmonter les problèmes quotidiens engendrés par la maladie. Défense des intérêts des personnes diabétiques.



• Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Remise d'appareils respiratoires et suivi ambulatoire de ces thérapies. Soutien et conseils aux personnes souffrant d'asthme, d'apnée nocturne du sommeil ou d'insuffisance respiratoire et à leurs proches. Dépistage de la tuberculose.
- Nous organisons des cours et des groupes d'échange pour permettre aux malades respiratoires de maintenir une qualité de vie la meilleure possible.



• Le CIPRET

- Le CIPRET informe sur toutes les questions liées au tabagisme, propose aide et conseils pour arrêter de fumer et relaie les campagnes nationales de prévention sur le plan cantonal.

Si vous ou l'un de vos proches avez besoin d'aide, ou si vous désirez simplement en savoir plus sur nos activités, n'hésitez pas à contacter notre équipe de professionnels de la santé.

Route des Daillettes 1 – CP 181 - 1709 Fribourg

Tél. 026 426 02 66 – Fax 026 426 02 88

www.liguessante-fr.ch – info@liguessante-fr.ch

Pour vos assurances véhicules à moteur

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Raphaël Rolle, agent local, Hauteville
Marc-André Rochat, conseiller en assurances,
La Tour-de-Trême

Jacques Yerly, agent général, Bulle

Agence générale de Bulle
Rue de Gruyères 41 - tél. 026 912 62 77

Auberge du Lion-d'Or



Le Ruz - 1648 Hauteville

☎ 026 915 15 51

Restauration soignée
Vins de choix

Fermé le lundi et le mardi

Caves du Mourlandan

Dumoulin Serge - 1965 Savièse

Vous pouvez acheter de notre petite
cave nos différents vins

**Fendant - Johannisberg - Rosé - Dôle
blanche - Dôle - Pinot noir - etc.**

de bonne qualité et à des prix corrects,
chez notre dépositaire:

Fernand COTTING
1648 Hauteville

Tél. 026.915.15.89 - Natel 079/443.58.33

Coiffure

Dames - Messieurs - Enfants

Le petit salon sympa

Elisabeth Fest - Au Village
1648 - **HAUTEVILLE**
026 915 34 43



☎ 026 915 17 77

Menuiserie François Passaplan

Charpente - Rénovation
1648 Hauteville

Nouvelle loi sur la détention des chiens

Identification et enregistrement

Nous rappelons que la nouvelle loi cantonale du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2007. Il ressort notamment de cette loi que tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique. Le détenteur ou la détentrice a l'obligation d'annoncer son chien au Service vétérinaire.

Autorisation et interdiction de détention

Quiconque souhaite élever, détenir, utiliser ou importer un chien d'une des races déterminées par le Conseil d'Etat doit en demander l'autorisation.

Les races soumises à autorisation de détention figurent dans l'Ordonnance d'exécution de la loi sur la détention des chiens (ODCh), également adoptée par le Conseil d'Etat en date du 26 juin 2007.

Une autorisation est nécessaire pour toute personne qui souhaite détenir plus de deux chiens âgés de plus d'une année, et cela sans distinction de race.

Principales obligations du détenteur ou de la détentrice

La personne qui détient un chien éduque son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle.

Il est interdit:

- a) de provoquer un comportement agressif du chien;
- b) d'entraîner un chien à se suspendre par la gueule à un arbre ou à un autre support;
- c) d'incommoder des passants et des passantes avec un chien.

Le détenteur ou la détentrice empêche son chien de salir le domaine public et de souiller les cultures et les pâturages. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal.

Le détenteur ou la détentrice veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la flore sauvages.

Informations

Nous conseillons à tous les détenteurs ou détentrices de chien(s) de consulter les deux documents ci-dessous:

- **Loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh)**
- **Ordonnance du 26 juin 2007 sur la détention des chiens (ODCh)**

Ils sont téléchargeables au format PDF sur le site internet www.hauteville.ch sous la rubrique «Infos importantes».

A VOTRE LIBRAIRIE

Grand choix
de livres religieux,
bibles, catéchismes,
albums, DVD et CD

**LIBRAIRIE
DU PARVIS**
1648 HAUTEVILLE



Tél. 026.915.93.93 Fax 026.915.93.99
Internet: www.parvis.ch

Pépin
votre jardinier

Le Casar
1648 Hauteville

Natel 079.307.80.23



FABIENNE SCHNEIDER - Membre ART

Nouvelle adresse du cabinet:

Impasse des Terreaux 6 - 1632 Riaz
Rendez-vous + combo: 079 812 33 25

Réflexologie: Massage de points réflexes des pieds correspondant au corps entier. *Stimule l'élimination des toxines - Relaxe - Equilibre le corps en globalité.*

Massage à l'huile tiède "PIJAT": Le corps entier est massé à l'huile tiède aromatisée d'un mélange d'huiles essentielles personnalisées. *Relaxe en profondeur - Dénoue tensions et blocages - Tonifie le corps.*

Thérapie physique en EAV (Electro-Acupuncture du Dr. Voll): *Equilibre - Relance l'énergie du corps - Anti-douleurs - Calme - Renforce.*

Conseils en huiles essentielles: Les huiles essentielles nous (ré)équilibrent, nous relaxent et nous soignent. Elles nous transmettent **JOIE - CHALEUR - SANTE.**

RAIFFEISEN Banque Raiffeisen
du Gibloux

Heures d'ouverture:

Lundi:	8h30-11h00	
Mardi:		16h00-19h00
Mercredi:	fermé	
Jedi:	8h30-11h00	
Vendredi:		16h00-19h00

1648 Hauteville

Tél. 026 915 33 36

Fax 026 915 33 37

www.raiffeisen.ch



*Ancien barrage bois / pierre partiellement emporté par les crues de cette année!
(photo J.-M. Castella)*

Dates des lotos et manifestations pour le 1^{er} semestre 2008

TIR – 300 M	samedi	8 déc.	2007
CHOEUR-MIXTE	samedi	19 janvier	2008
CLUB SPORTIF – COURSE	samedi	1 ^{er} mars	2008
JEUNES TIREURS	samedi	22 mars	2008
TOUR D'HAUTEVILLE	samedi	28 juin	2008

L'Echo de Hauteville à l'extérieur

Vous n'habitez plus à Hauteville mais vous y êtes resté très attaché. Vous souhaiteriez vivement garder ou retrouver un lien avec votre village en recevant le journal *L'Echo de Hauteville* à votre domicile.

Contactez le bureau communal au 026.915.92.00. *L'Echo de Hauteville* vous sera très volontiers envoyé par courrier lors de chaque parution.

Numéros utilesTél.Fax

Secrétariat communal	026.915.92.00	026.915.92.09
lundi: 08h00 - 10h00 mercredi: 17h00 - 19h00 mardi: 14h00 - 16h00 ou sur rendez-vous e-mail: secretariat@hauteville.ch – caisse@hauteville.ch internet: www.hauteville.ch		
Caisse communale	026.915.92.01	026.915.92.09
Salle du conseil (lundi 19h45 - 21h30)	026.915.92.02	
Syndic (Jean-Marie Castella)	026.915.93.90	026.915.93.99
Ecole d'Hauteville	026.915.27.98	
Ecole de Corbières	026.915.06.30	
Ecole de Villarvolard	026.915.32.09	
Etat civil – Bulle	026.305.75.50	026.305.75.51
Agent AVS (Chantal Morel)	026.915.92.00	
Commandant du feu (118)	026.915.37.82	
Assistant pastoral (Olivier Essacaz)	026.915.32.70	
Hôpital / Ambulance	026.919.91.11	
Pharmacie de service	026.912.33.00	
Banque Raiffeisen	026.915.33.36	

Publication / Rédaction

La rédaction remercie chaleureusement les annonceurs et les donateurs généreux pour leur aide financière à l'impression de l'Echo. Sachez aussi que l'Echo est à votre disposition pour toutes communications.

Compte bancaire
Raiffeisen No 30421.71

Rédaction de l'Echo

Responsable de rédaction:

— Jean-Marie Castella, Au Village

026.915.93.90

jm.castella@hauteville.ch

Vos informations sont les bienvenues!